

Psychanalyse de groupe et processus psychiques de la médiation : photomédiation et psychodrame.

Micheline Mehanna¹, psychologue clinicienne, coordinatrice de l'équipe en charge des auteurs de violences sexuelles.

Ce projet de groupe thérapeutique spécifique aux auteurs de violences sexuelles que nous avons intitulé : *Psychanalyse de groupe et processus psychiques de la médiation : photomédiation et psychodrame* a été élaboré au cours de l'année 2008 dans le cadre du D.U de l'Université Paris V René Descartes « Clinique et thérapeutique des auteurs d'infractions à caractère sexuel » dans le laboratoire de médecine légale et d'éthique médicale. Cet article s'appuie donc, d'une part, sur ce travail et, d'autre part, sur l'expérience des deux années de groupe qui se sont déroulées entre décembre 2008 et novembre 2010 dans le centre médico-psychologique (CMP) d'un centre hospitalier de Seine et Marne. Ce projet initial a été le point de départ d'une série de réunions d'équipe ayant pour objectif de mettre en place ce groupe dans l'institution. L'équipe prenant en charge les auteurs de violences sexuelles est composée à ce jour de trois psychiatres, de deux psychologues, de trois infirmières et de deux stagiaires. Les membres de cette équipe vous proposent dans ce dossier consacré à la prise en charge des auteurs de violences sexuelles un aperçu du dispositif proposé à ce public ainsi que quelques réflexions et analyses dégagées à l'issue des deux années de prise en charge. Ces écrits sont les premiers d'une série d'articles prévus à ce sujet et qui seront également publiés dans la *Revue Européenne de Psychologie et de Droit*.

I – Le cadre théorique :

La dimension groupale s'est d'emblée imposée dans ce projet. Trois raisons principales peuvent être dégagées pour justifier ce choix : d'une part, les difficultés rencontrées dans les prises en charge individuelles menées, en première instance, avec ces patients ; d'autre part, une formation aux groupes et aux institutions ainsi qu'une pratique de l'animation des groupes, a rendu cette orientation évidente et incontournable ; enfin, l'impossibilité devant l'afflux des demandes d'assurer des prises en charge individuelles de qualité. A cette dimension groupale de la prise en charge s'est également ajoutée l'utilisation dans le groupe de médiations, et l'utilisation au cours de chaque séance de groupe de deux médiations distinctes.

Ce groupe s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur les processus psychiques de la médiation tels qu'ils ont été décrits par la psychanalyse de groupe. Il s'intéresse essentiellement aux bases matérielles nécessaires à la mise en œuvre des processus et des dispositifs symbolisants. La question qui se pose est de savoir quels sont les capacités d'un objet à s'inscrire à l'intérieur d'un processus de médiation. En effet, dans ce groupe plusieurs médiations sont proposées : le psychodrame psychanalytique de groupe, tel qu'il est pratiqué au CEFFRAP, et qui forme le socle et le prototype dont découlent les autres médiations proposées, la photomédiation, inspirée par la méthode photolangage©, le « qu'en dit-on », et enfin le conte.

¹ Micheline Mehanna est titulaire d'un Master pro en science pénitentiaire et politique pénale (Université Paris II Panthéon-Assas), d'un DU clinique et thérapeutique des auteurs d'infractions à caractère sexuel (Université Paris V), d'un DU de criminologie appliquée à l'expertise mentale (Université Paris V), d'un DESS de psychologie Groupes et Institutions (Université Paris V), d'un DEA de sociologie politique (Université Paris I) et d'un DEA de philosophie (Université Paris IV).

D'autres médiations ne sont pas exclues et dépendent de l'évolution du groupe. Elles pourraient être utilisées dans d'autres sessions.

Comme le souligne Bernard Chouvier, le symbole est par définition un *accordeur*. Il réalise le passage du monde du dedans au monde du dehors. Le médium, quant à lui, signifie « ce qui est au milieu ». La pertinence du médium réside dans sa capacité à conférer une puissance effective au symbolique, « à créer l'alchimie qui transmute en forme signifiante tel ou tel élément de réalité et qui procure un corps de réalité à chaque élément du sens » (Chouvier, 2002, p.4). René Kaës a ouvert la voie à une métapsychologie de la médiation avec sa proposition de création d'une analyse transitionnelle et son analyse du concept de *formation intermédiaire* dans l'œuvre freudienne. Les figures de *l'interprète*, de *messenger* ou de *l'intercesseur* viennent donner structure et sens à l'entreprise médiatisante. Nous pouvons dégager avec René Kaës (Chouvier, 2002, p. 13-14) six constantes de la médiation :

- 1) Toute médiation interpose et rétablit un lien entre la force et le sens, entre une violence pulsionnelle et une figuration qui ouvre la voie vers la parole et vers l'échange symbolique. La médiation comme lien transforme l'espace interpsychique et l'espace intersubjectif.
- 2) Toute médiation implique une représentation de l'origine ou renvoie à une scène des origines, à une figuration de la conjonction et de la disjonction. Elle dit quelque chose de ce qui relie un ensemble de sujet à un principe ou à un espace originaire dans lequel se pose nécessairement la question de la place du sujet entre deux termes, principalement entre mère et père, « entre-eux-deux ».
- 3) Toute médiation s'inscrit dans une problématique des limites, des frontières et des démarcations, des filtres et des passages.
- 4) Toute médiation s'oppose à l'immédiat, dans l'espace et dans le temps. La médiation est une sortie de la confusion des origines. Elle est coextensive du processus de symbolisation, qui suppose un écart, une disjonction conjonctive, une fracture réparable.
- 5) Toute médiation suscite un cadre spatio-temporel. Elle génère un espace tiers entre deux ou plusieurs espaces et donc des limites et des passages.
- 6) Toute médiation oscille entre créativité et destructivité. C'est de cette oscillation que témoignent les phénomènes transitionnels (Kaës, 2002, p. 13-14).

C'est dans cette perspective que les médiations retenues sont utilisées dans le groupe. Outre leurs spécificités propres, analysées par de nombreux auteurs, nous nous efforcerons au cours de l'analyse d'en dégager la pertinence pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel. Nous évoquerons le cadre du psychodrame, qui constitue dans le champ théorique choisi, le modèle théorique de toutes les médiations. Nous présenterons ensuite rapidement les médiations utilisées dans ce groupe thérapeutique : la photomédiation, le « qu'en dit-on » et enfin le conte. Un cadre unique sera donc utilisé pour toutes ces médiations. Une seule théorie : la psychanalyse de groupe.

Ce groupe se singularise ainsi par trois points qui découlent du cadre choisi. Premièrement, les interprétations individuelles ne feront partie qu'à titre exceptionnel du cadre de ce groupe. Toutes les interventions des animateurs devront être strictement groupales. Deuxièmement, ce groupe est animé par, au moins, quatre animateurs. Un psychologue, un infirmier, un psychiatre et un stagiaire. Ce choix découle, quant à lui, de l'hypothèse selon laquelle, pour certains publics et certaines pathologies, en particulier mais pas seulement celles des agresseurs sexuels, l'intervention de plusieurs animateurs est facilitatrice et plus adaptée à la

structure psychique des participants. Enfin, troisièmement, les animateurs participent au groupe au même titre que les autres participants. Ils peuvent, par exemple jouer dans le psychodrame, choisir une photographie dans la photomédiation, jeter le dé dans le « Qu'en dit-on ? » et discuter du choix de la carte sur l'échelle de valeur, s'exprimer comme les autres participants après la lecture du conte, etc. Un des animateurs doit cependant toujours demeurer le garant du cadre. Le garant pouvant évoluer au cours du groupe. Sauf pour le psychodrame.

En effet, nous avons constaté que la participation des soignants favorisait la contenance des angoisses schizo-paranoïdes perceptibles tout particulièrement en début de groupe. Les animateurs doivent dire explicitement au groupe dès l'énoncé de toutes les consignes qu'ils participent aux échanges en groupe comme les autres participants. L'implication des animateurs donne aux participants la perception que le groupe n'est pas dangereux et leur permet de s'identifier aux soignants et surtout au plaisir qu'ils ont à jouer, à associer, à faire des liens par la pensée.

II – Les médiations :

1) Le psychodrame psychanalytique de groupe

Le psychodrame psychanalytique de groupe tel qu'il a été théorisé par Anzieu et par les psychodramatistes du CEFFRAP sera utilisé dans le groupe thérapeutique spécifique aux auteurs de violences sexuelles. Seuls deux aménagements sont opérés : 1) le nombre de participants au groupe : le nombre de participants admis est fixé entre 5 et 8 patients. 2) le nombre d'animateurs. Quatre animateurs au moins pour le groupe spécifique aux auteurs de violences sexuelles : un infirmier, un psychologue, un psychiatre et un stagiaire.

Pour le reste, le cadre reste strictement le même. Il en est de même pour les autres médiations. Les séances se déroulent en deux temps : un temps de choix individuel, un temps d'échange groupal et / ou alors dans deux espaces : une aire de jeu et une aire de parole.

Le psychodrame psychanalytique de groupe occupe une place privilégiée dans notre groupe pour auteurs de violences sexuelles. En effet, contrairement aux autres médiations utilisées, le psychodrame nous a accompagnés tout au long de ces deux années de fonctionnement du groupe. Il constitue la médiation constante, qu'on retrouve systématiquement en deuxième partie de chaque groupe et quelle que soit la médiation utilisée en première partie du groupe. Nous avons été très surpris de la place que les patients accordaient à cette médiation. C'est pour cette raison, et devant la richesse du matériel accumulé au cours des mois, que nous consacrerons un article à part entière au psychodrame dans ce groupe pour auteurs de violences sexuelles.

2) Du photolangage© à la photomédiation :

a- Le photolangage© :

La photomédiation utilisée dans notre groupe spécifique aux auteurs de violences sexuelles est inspirée de la méthode photolangage©. Photolangage© est une marque déposée. Il s'agit d'une méthode de travail en groupe créée par des psychologues et des psychosociologues

lyonnais en 1965. Il existe une collection de dossiers photographiques inventée par Alain Baptiste et Claire Belisle en 1968 à Lyon :

- « Vivre son projet » (Paris, Edition du Chalet, 1968)
- « Situations limites » (Edition du Chalet, 1969)
- « Groupe » (Paris, Edition du Chalet, 1970)
- « Célébrer la vie » (Paris, Edition du Chalet, 1974)
- « Femmes en devenir » (Paris, Edition du Chalet, 1980)
- « Corps et communication » (Paris, Edition de l'Organisation, 1991)
- « Des choix personnels aux choix professionnels » (Paris, Edition de l'Organisation, 1991)
- « Prévention et santé » (Paris, Edition de l'Organisation, 1994)
- « Adolescence, amour et sexualité » (Paris, Edition Chronique Sociale, 2003)

Cet outil est destiné à faciliter le travail en groupe. Principalement utilisé en formation, il a été intégré à des pratiques thérapeutiques et a été initialement utilisé avec des adolescents difficiles. Cette méthode a été développée à l'institut de psychologie de l'université de Lyon, par Claudine Vacheret, psychologue. Une formation est d'ailleurs proposée à l'université Lumière Lyon 2. Elle s'adresse aux psychologues mais aussi aux professionnels qui utilisent cette médiation ou souhaitent s'initier à une médiation de groupe. Plusieurs membres de notre équipe se sont donc formés à cette méthode.

Le champ d'application de cette méthode est très étendu : 1) Les soins psychiques ; 2) L'animation sociale ; 3) Les groupes de formation ; 4) L'intervention en institution ; 5) Les équipes de recherche. Les cliniciens qui ont rendu compte de leur expérience du photolangage dans les groupes ont montré la pertinence de cette méthode (Vacheret, 2000, p. 8-9) pour traiter : 1) La souffrance narcissique ; 2) Les effets sidérants des traumatismes ; 3) Les nœuds indicibles de la violence interne ; 4) Les troubles de l'identité et des identifications ; 5) Les pathologies de la transmission psychique intergénérationnelle ; 6) Les souffrances du lien institutionnelle.

La référence théorique de cette méthode est la théorie psychanalytique. La méthode photolangage© cherche à favoriser les processus associatifs. Le défaut de symbolisation est un défaut de liaison par la pensée entre l'éprouvé corporel et la mise en mot. La symbolisation résulte de cette capacité à transformer l'affect en sentiment par la parole. Cette méthode est donc indiquée pour des individus qui ont des difficultés à associer. Pour René Kaës, le photolangage© n'est pas une méthode fondée sur la projection mais sur l'induction. Elle trace le chemin qui conduit de l'image à la parole.

Comme nous l'avons souligné, la référence théorique du photolangage© est unique : la théorie psychanalytique et plus particulièrement des recherches menées autour de René Kaës par les enseignants chercheurs lyonnais sur le groupe. Les patients concernés par cette méthode souffrent d'un défaut de mentalisation.

Pour René Kaës, le photolangage© est une méthode de travail psychique avec les processus de groupe et peut-être proposé comme « un embrayeur de processus associatifs, de mise en marche de l'activité de liaison et de symbolisation, là où elle bute ou réussit à l'occasion de la situation engendrée et cadrée par la méthode » (Vacheret, 2000, p. 6). La photographie a un pouvoir de captation imaginaire qui la distingue d'autres représentations en images (Ibid, p.7).

Cette captation tient à son mode de fabrication. Elle est toujours un objet de relation, un moyen d'échange intrapsychique et intersubjectif. Elle induit la parole : « Le travail du Préconscient rétablit les formes imaginaires de la vie psychique en souffrance de représentation de mot ; il prépare le dire. Il participe au procès de symbolisation, il le relie à ses sources pulsionnelles, signifiantes et intersubjectives » (Ibid, p.8). Le travail de l'intersubjectivité définit cette activité du Préconscient des sujets lorsqu'ils sont en groupe sollicités par la règle de libre association.

La façon dont la question qui sert de consigne est formulée est très importante. Le rôle inducteur de la formulation a été repéré. On peut également repérer des processus spécifiques du photolangage©, comme objet médiateur. Le déroulement d'une séance est très ritualisé. Les consignes sont, en effet, les mêmes depuis l'origine du photolangage©. C'est d'ailleurs à ce prix que peut se mettre en place un cadre garant des processus groupaux qui puissent être repérable et analysables par les animateurs. C'est lors de la première séance de groupe que l'animateur présente les consignes et annonce que la séance photolangage© se déroule en deux temps : 1) Le temps du choix individuel ; 2) Le temps des échanges en groupe Ce fait détermine dès le départ l'articulation entre l'imaginaire individuel et l'imaginaire groupal.

Pour Claudine Vacheret, la photo dans cette méthode accède au statut d'image et contribue de ce fait à servir de support à notre « pensée en images » comme l'appelle Freud et qui réfère au mode de pensée du processus primaire dans notre appareil psychique (Vacheret, 2000, p.15).

La méthode photolangage© fait aussi l'hypothèse du primat du visuel. Néanmoins ces images qui sont à l'intérieur de nous ne révèlent pas que du visuel et les animateurs du photolangage© constatent et découvrent dans les groupes une grande contiguïté entre des images olfactives, auditives, tactiles ou gustatives. En effet, une photo peut évoquer une musique, un parfum, une sensation liée au goût ou au toucher, etc.

b- Le déroulement d'une session de photolangage© :

Un groupe Photolangage© comporte quatre temps :

- 1) Une présentation du travail au groupe ;
- 2) Un choix individuel de photographies ;
- 3) Un travail de groupe ;
- 4) Une analyse du travail de groupe.

Comme pour le psychodrame, l'organisation du temps et de l'espace est très importante.

- Deux espaces distincts doivent être délimités : Un espace où sont exposées les photographies sur une table autour de laquelle les participants peuvent circuler et un espace où les participants sont réunis assis avec les animateurs pour le travail de groupe.

- Un jeu d'une trentaine de photographies sélectionnées en fonction d'un thème.

- Un tableau sur lequel est inscrite la question posée préalablement au choix des photographies.

- Un temps de réunion d'une heure.

Un des animateurs présente la méthode du photolangage© et explique avec précision le déroulement du groupe avec ses différentes étapes. Il dispose ensuite les photographies sur une table et demande aux participants de faire leur choix en silence. Lorsque les choix sont faits et que les photographies retenues ont été prises par les participants, l'animateur rassemble les photographies qui restent et les met à l'écart.

Les animateurs animent le travail de groupe et gèrent le temps afin que chacun puisse présenter sa ou ses photographies. Leur rôle est à la fois d'écouter et de favoriser l'écoute

dans le groupe. Chaque participant s'exprime à partir de son expérience et de son histoire. Le dernier temps est un temps d'analyse et de réflexion où chacun peut réagir sur la méthode proposée et sur ce qui a pu être dit. L'animateur demande aux participants comment ce groupe avec les photographies s'est passé pour eux.

c- La photomédiation :

N'ayant pas pu utiliser les dossiers photolangage© existants, nous avons été obligé de créer notre propre matériel. En effet, la plupart des dossiers photolangage© sont épuisés et parfois inutilisables, et ceux qui sont encore en vente insuffisants pour nous permettre de travailler comme nous l'avions envisagé. Nous avons donc dû procéder par étapes et trois étapes ont été nécessaires pour aboutir au résultat final.

La première étape a consisté à dégager les thèmes que nous voulions aborder. Nous avons choisi de traiter douze thèmes :

- 1) Le rêve
- 2) Le groupe
- 3) L'isolement
- 4) La famille
- 5) L'enfance
- 6) La violence
- 7) L'art
- 8) La femme
- 9) La santé
- 10) La sexualité
- 11) Les métiers
- 12) Les projets et loisirs

La seconde étape a consisté à constituer les dossiers. Contrairement aux photos des dossiers photolangage© qui sont en noir et blanc, les photos de nos dossiers photomédiation sont en couleur. Chaque dossier contient entre 60 et 80 photos. Chaque thème a fait l'objet de plusieurs réunions en équipe au cours desquelles nous avons discuté du choix des photos, c'est-à-dire du type de photographies que nous souhaitions trouver dans ces dossiers. Ensuite, une fois que le fil directeur du dossier était établi, nous allions à la recherche de ces photos. Trois sources ont été nécessaires pour constituer ces dossiers :

- 1) Des centaines de magazines que nous avons découpés.
- 2) Des photos imprimées sur des sites d'images en ligne, tel « Google images ».
- 3) Des photos que nous avons prises nous-mêmes.

Un travail colossal qui a nécessité la recherche de plus de mille photos. Photos qu'il a fallu plastifier, identifier, classer. Ce travail n'a pu être possible qu'au sein d'une équipe dynamique et motivée qui a su se laisser emporter par cette aventure. La création de ces dossiers a nécessité des centaines d'heures de travail. Travail indispensable à la création du groupe.

Enfin, troisième étape, la formulation des consignes. Ces consignes seront présentées plus loin dans cet article.

3) Le « Qu'en-dit-on » :

Le « Qu'en dit-on » a été élaboré pour des jeunes détenus, à partir de 16 ans, par l'équipe psychiatrique de la maison d'arrêt d'Angers. Ce jeu est, en effet, destiné à des jeunes détenus présentant des comportements violents et auteurs d'actes transgressifs de nature violente. Le « Qu'en dit-on » se présente sous la forme d'un jeu de soixante cartes regroupées en six thèmes identifiés par des couleurs différentes. Les thèmes traitent du lien social à travers diverses situations. Le jeu explore le champ des représentations et des attitudes sur le thème du lien social. Le nombre de participants est fixé entre 5 et 8. Le jeu est livré avec un livret méthodologique et un livret juridique. Ce jeu se révèle, comme la photomédiation, un médiateur pour favoriser l'expression. Il est utilisé, d'une part, dans un cadre de prévention, sur le thème de la violence, et, d'autre part, dans un cadre thérapeutique.

Les thèmes abordés (six thèmes, soixante cartes) :

- 1) La circulation routière (bleu) ;
- 2) La responsabilité parentale (marron) ;
- 3) Les conduites addictives (vert) ;
- 4) La violence (orange) ;
- 5) La sexualité (jaune) ;
- 6) La femme (rose).

Chacun des thèmes évoque une situation relationnelle ambiguë. Par exemple : « Elle sort de son bain, elle est nue, on sonne à la porte » ou encore « Il confie sa fille à des copains pour une soirée ». Une échelle de valeurs est constituée de quatre affichettes allant de « acceptable », « discutable », « non acceptable », « interdit par la loi ».

Un dé à six faces de différentes couleurs correspondant aux couleurs des cartes indique au joueur dans quel tas il doit piocher. Chaque joueur jette le dé et pioche la carte de couleur correspondant. Il l'a lit puis l'a pose sur l'affichette de l'échelle de son choix, en argumentant sa décision. Les autres participants sont alors invités à réagir, dans le respect du cadre fixé par les animateurs. (Alvarez, Gourmelon, 2007, p. 45-46). Chacun peut réévaluer son choix ou maintenir son choix après des échanges dans le groupe.

Dans notre groupe d'auteurs de violences sexuelles, nous avons consacré sept séances au « Qu'en dit-on ». Le « Qu'en dit-on » a remplacé au cours de la deuxième année du groupe la photomédiation. Nous avons rapidement renoncé à l'utilisation du livret juridique. Certes ce livret est bien documenté et facilite l'accès aux textes de lois qui font référence à chaque situation présentée mais néanmoins il est aussi un frein au processus associatif que nous avons initié avec la photomédiation. Il n'est pas certain qu'à l'avenir nous continuions à utiliser le « Qu'en dit-on » dans nos groupes.

Nous avons pu nous procurer ce jeu au centre ressource de Paris.

4) Le conte :

Nous avons choisi trois contes pour conclure les deux années du groupe :

- 1) Le petit chaperon rouge
- 2) Barbe bleue
- 3) Le petit poucet.

Les contes dans le groupe, feront l'objet d'un autre article dans le prochain numéro de la revue. En effet, l'apparition de la médiation conte à la 20^{ème} séance du groupe, a marqué un tournant décisif dans la dynamique du groupe. Notre choix s'est volontairement porté sur des contes très populaires et connus de tous. Des contes que tous les enfants connaissent et que nous proposons à un public d'adultes auteurs de violences sexuelles.

III- Le déroulement du groupe :

A- Les critères d'inclusion et d'exclusion :

1- Population :

Ce groupe s'adresse principalement, après au moins trois entretiens d'évaluation préalables, aux auteurs de violences sexuelles qui ont déjà été jugés et qui relèvent de l'une des trois conditions suivantes :

- 1- La loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles qui a instauré le suivi socio judiciaire avec la possibilité d'une injonction de soins ;
- 2- Les auteurs d'infractions à caractère sexuel qui relèvent d'un sursis avec mise à l'épreuve avec une obligation de soins ;
- 3- Les auteurs d'infractions à caractère sexuel qui ont été condamnés à l'une ou l'autre de ces deux mesures, qui a pris fin, mais qui souhaitent néanmoins poursuivre une prise en charge.

Sont donc exclus de ce groupe d'une part, les auteurs de violences sexuelles qui n'ont pas fait l'objet d'une injonction de soins ou d'une obligation de soins et d'autre part, les sujets sous contrôle judiciaire qui n'ont pas encore été jugés mais qui sont soumis à une obligation de soins.

Au départ les patients en attente de jugement n'étaient pas pris en charge par l'équipe. S'ils souhaitaient un suivi, ils suivaient la procédure habituelle du CMP. Etant cependant de plus en plus confrontés à des patients sous contrôle judiciaire, avec des obligations de soins, inscrits au Fichier National des Auteurs d'Infractions sexuelles alors qu'ils sont présumés innocents, nous les avons inclus dans nos prises en charge sans toutefois les intégrer pour des raisons éthiques dans les groupes. Avoir été jugé à une peine d'obligation ou d'injonction de soins pour une infraction sexuelle demeure la condition d'entrée dans le groupe.

2- Hypothèse :

Les auteurs de violences sexuelles souffrent d'un défaut de mentalisation les menaçant de décompensation.

3- L'objectif du groupe :

L'objectif du groupe est de favoriser les processus associatifs, de relancer les conditions de l'activité de symbolisation là où elles se trouvent mises en défaut, de rétablir le sujet dans l'aire de jeu, d'ouvrir un accès au processus élémentaire de symbolisation.

4- Les intervenants :

- L'équipe en charge dans l'institution des auteurs de violences sexuelles. Cette équipe est constituée de trois infirmières, trois psychologues, trois psychiatres et de deux stagiaires.
- Le SPIP : une réunion trimestrielle est prévue avec les conseillers d'insertion et de probation pour les patients relevant d'une obligation de soins ou d'une injonction de soins.
- les associations de contrôle judiciaire pour les obligations de soins ordonnées avant jugement (réunions semestrielles). Ces réunions existent alors même que ces patients ne sont pas encore jugés et qu'ils ne peuvent pas faire partie du dispositif groupal de soins.
- Les médecins coordonnateurs pour les injonctions de soins.

5- Entretiens d'évaluation :

- Le secrétariat du CPM filtre les demandes de prise en charge par téléphone et demande au patient, pour le premier entretien d'apporter son acte de jugement. C'est une condition sine qua non au déroulement du premier entretien. L'entretien n'a pas lieu si le patient n'a pas en sa possession l'acte de jugement. Le patient est reçu à ce **premier entretien d'évaluation** avec au moins quatre membres de l'équipe. Une partie de ce premier entretien porte sur l'acte de jugement, sur les faits pour lesquels il a été condamné à une obligation ou une injonction de soins. L'autre partie de l'entretien porte sur sa situation familiale, professionnelle, médicale et psychologique.
 - Le **deuxième entretien** est centré sur les relations familiales du patient avec la construction de son arbre généalogique.
 - Au cours du **troisième entretien**, le programme thérapeutique est explicité au patient. Un **contrat thérapeutique** lui est remis. Le patient doit le signer s'il souhaite intégrer le groupe. C'est au cours du dernier entretien que le contrat thérapeutique est signé par le patient et par les membres de l'équipe présents, puis ensuite par le chef de service. Le contrat thérapeutique récapitule le cadre du groupe, ses objectifs, son déroulement et ses règles de fonctionnement. Le non-respect du contrat thérapeutique entraîne l'exclusion du groupe. Le patient reçoit le contrat thérapeutique par la poste. Lorsque le patient intègre le groupe, l'attestation est également envoyée par la poste et elle est signée par le chef de service. Les animateurs du groupe ne signent pas les attestations de présence.
- Enfin, les patients qui le souhaitent, ou pour lesquels l'équipe a jugé nécessaire, peuvent bénéficier en parallèle d'une prise en charge individuelle. Il est préférable que cette prise en charge ne soit pas menée par un membre de cette même équipe.

6- Les catégories pénales, psychiatriques et psychodynamiques :

Les catégories pénales, psychiatriques et psychodynamiques se recoupent parfois mais pas toujours. La question qui se pose est de savoir, concernant les agressions sexuelles, si un délit ou un crime pénal est une maladie et comment constituer ce groupe à visée thérapeutique.

A- Les catégories pénales :

Viol Art. 222-23	Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, imposé sur la personne d'autrui, par contrainte, violence, menace ou surprise.
Agression sexuelle Art. 222-22, al. 1 et 222-27	Tout acte d'attouchement de nature sexuelle, sans pénétration sexuelle, imposé à la victime par contrainte, violence, menace ou surprise.
Atteinte sexuelle Art. 227-25 et 227-27	Tout acte de nature sexuelle, avec ou sans pénétration, sans contrainte, ni violence, ni menace ni surprise commis soit par un majeur sur un mineur de 15 ans, soit sur un mineur de plus de 15 ans par un ascendant ou une personne ayant autorité, ou par une personne abusant de l'autorité conférée par ses fonctions.
Exhibition sexuelle Art. 222-32	Exhibition notamment des organes génitaux imposés à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public.
Harcèlement sexuel Art. 222-33	Harcèlement d'autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle.
Corruption de mineurs Art. 227-22	Inciter un mineur à la débauche, notamment en le faisant assister, visionner ou participer à des actes sexuels, ayant pour objet de pervertir la jeunesse.
Images pornographiques d'un mineur Art. 227-23	En vue de sa diffusion, fixer, enregistrer, transmettre, offrir, rendre disponible, importer, exporter l'image ou la représentation d'un mineur présentant un caractère pornographique, ou consulter habituellement un site internet mettant à disposition cette image ou représentation.

B- Les classifications psychiatriques :

- **Le DSM-IV (Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux) :** intègre les comportements pervers sous le terme de « paraphilie », qui recouvre les anomalies de conduites sexuelles suivantes : pédophilie, zoophilie, frotteurisme, fétichisme, masochisme, sadisme, éonisme/travestisme, exhibitionnisme et voyeurisme.

- **La CIM-10 (Classification internationale des maladies)** : elle intègre dans son chapitre V (cotation F65) les « troubles de la préférence sexuelle » qui regroupe : le fétichisme, travestisme fétichiste, l'exhibitionnisme, le voyeurisme, la pédophilie, le sadomasochisme et sous le vocable « autres troubles de la préférence sexuelle » regroupe le frotteurisme, la zoophilie, la nécrophilie ainsi que l'utilisation de la strangulation ou de l'anoxie et le fait de dire des obscénités au téléphone.

C- Les théories psychodynamiques :

Les théories psychodynamiques proposent une classification sans tenir compte des conduites des sujets. On parle, écrit André Ciavaldini, dans *La psychopathologie des agresseurs sexuels*, de champ pervers. Le terme pervers regroupe des sujets qui appartiennent à des organisations dites « états limites », border line ou encore psychotique. Cette conception implique que certains sujets peuvent être complètement organisés de manière perverse alors que d'autres ne présentent que des conduites ponctuelles de type pervers.

7- Le cadre du groupe :

1) animateurs :

Le groupe est animé par au moins **quatre animateurs** :

- Un psychiatre
- Un psychologue
- Un infirmier
- Un stagiaire

La présence d'un psychiatre, d'un psychologue et d'un infirmier est obligatoire à chaque séance de groupe. Certes, l'animation du groupe requiert, comme nous l'avons déjà précisé, au moins quatre animateurs, mais parmi ces animateurs, les trois fonctions doivent obligatoirement être représentées.

2) Profil des animateurs :

Les animateurs de ce groupe spécifique aux auteurs de violences sexuelles ont une orientation psychanalytique et une pratique des groupes à médiation. Ils ont également une formation dans les champs, pénal et pénitentiaire.

3) Nombre de participants :

Le nombre de participants peut varier entre **5 et 8 patients**.

4) Nature du groupe :

Il s'agit d'un **groupe ouvert** au cours de ses premiers mois d'existence. De nouveaux patients peuvent encore pendant cette période intégrer le groupe. Ce choix d'un groupe ouvert à ses

débuts a pour objectif de développer la capacité, de la part des participants, d'accueillir de nouveaux membres.

5) Engagement des participants :

Les patients s'engagent sur deux années, à savoir **vingt deux séances**, de janvier à décembre. Le groupe est suspendu au mois d'août. Les patients peuvent renouveler leur engagement au-delà de ces deux années de groupe. Tout dépend de la durée de leur obligation ou injonction de soins et du projet thérapeutique qui a été construit avec eux.

Première année : *Photomédiation et psychodrame*

Deuxième année : *Photomédiation, « Qu'en dit-on », contes et psychodrame*

6) Durée du groupe :

La durée du groupe est fixée à **trois heures** avec une pause de vingt minutes en présence des animateurs. La pause fait partie intégrante du groupe. La durée de chaque médiation est fixée à une heure vingt. Deux médiations sont utilisées à chaque séance de groupe.

7) Fréquence :

La fréquence du groupe est fixée à une séance mensuelle. Les dates sont connues d'avance des patients et sont d'ailleurs inscrites sur le contrat thérapeutique.

Nous avons constaté au cours des séances que certains patients connaissaient par cœur toutes les dates des groupes.

8) Matériel :

- Une grande salle qui permet une séparation entre deux aires : l'aire de parole et l'aire de jeu.
- Des chaises.
- Des tables.
- Les dossiers photomédiation.
- Le « Qu'en dit-on ».
- Les contes.

IV- Description du groupe séance par séance :

Les participants sont accueillis par les animateurs. L'année débute au mois de janvier et se termine au mois de décembre. Onze séances sont programmées la première année et onze autres la seconde, soit un total de 22 séances avec une coupure au mois d'août. Les séances sont divisées en deux parties d'une heure vingt chacune avec une pause d'une vingtaine de minutes. La pause fait partie intégrante du groupe et se déroule en présence des animateurs. Au cours de la première année, la première partie du groupe est consacrée à la photomédiation et la seconde au psychodrame. Au cours de la deuxième année, la seconde partie est toujours consacrée au psychodrame alors que pour la première partie du groupe les médiations varient : photomédiation, « Qu'en dit-on », contes.

A- La première année :

Séance n°1 :

Photomédiation et psychodrame.

Le thème du dossier photomédiation : **le rêve.**

Les consignes : 1) Choisissez la photographie qui vous fait le plus rêver ; 2) Choisissez la photographie qui vous fait le moins rêver.

Séance n°2 :

Photomédiation et psychodrame.

Le thème du dossier photomédiation : **le groupe.**

Les consignes : 1) être en groupe, qu'est-ce que cela signifie pour chacun d'entre nous ? Choisissez une photographie pour en parler ; 2) Dans quel groupe, ne nous reconnaissons nous pas ? Choisissez une photographie pour en parler.

Séance n°3 :

Photomédiation et psychodrame.

Le thème du dossier photomédiation : **l'isolement.**

Les consignes : 1) Qu'est-ce que l'isolement pour chacun d'entre nous ? Choisissez une photographie pour en parler ; 2) Dans quelle situation ne voudrions nous pas nous retrouver ? Choisissez une photographie pour en parler.

Séance n°4 :

Photomédiation et psychodrame.

Le thème du dossier photomédiation : **la famille.**

Les consignes : 1) Que représente la famille pour chacun d'entre nous ? Choisissez une photographie pour en parler ; 2) Imaginez une histoire à partir d'une photographie que vous choisirez.

Séance n°5 :

Photomédiation et psychodrame.

Le thème du dossier photomédiation : **l'enfance.**

Les consignes : 1) Être un enfant, qu'est ce que c'est pour chacun d'entre nous ? Choisissez une photographie pour en parler ; 2) La fin de l'enfance, qu'est-ce que c'est pour chacun d'entre nous ? Choisissez une photographie pour en parler.

Séance n°6 :

Photomédiation et psychodrame.

Le thème du dossier photomédiation : **la violence.**

Les consignes : 1) Choisissez une photographie qui représente pour vous une violence acceptable ; 2) A partir d'une photographie représentant une situation de violence, imaginez ce qui s'est passé avant et après.

Séance n°7 :

Photomédiation et psychodrame.

Le thème du dossier photomédiation : **l'art.**

Les consignes : 1) Qu'est-ce qu'une œuvre d'art pour chacun d'entre nous ? Choisissez une photographie pour en parler ; 2) Qu'est-ce qui n'est pas de l'art pour chacun d'entre nous ? Choisissez une photographie pour en parler.

Séance n°8 :

Photomédiation et psychodrame.

Le thème du dossier photomédiation : **la femme.**

Les consignes : 1) Quelle est pour vous la femme idéale et la femme détestable ? Choisissez deux photographies pour en parler ; 2) Quelle femme auriez vous pu être ? Choisissez une photographie pour en parler.

Séance n°9 :

Photomédiation et psychodrame.

Le thème du dossier photomédiation : **la santé.**

Les consignes : 1) La bonne sante, qu'est-ce que c'est pour chacun d'entre nous ? Choisissez deux photographies pour en parler ; 2) Être en mauvaise santé, qu'est-ce que cela signifie pour chacun d'entre nous ? Choisissez une photographie pour en parler.

Séance n°10 :

Photomédiation et psychodrame.

Le thème du dossier photomédiation : **la sexualité.**

Les consignes : 1) Peut-on pratiquer plusieurs types de sexualité ? Choisissez deux photographies pour en parler ; 2) Quelle sexualité ne comprenons nous pas ? Choisissez une photographie pour en parler.

Séance n°11 :

Photomédiation et psychodrame.

Le thème du dossier photomédiation : **les métiers.**

Les consignes : 1) Qu'est-ce que le travail pour chacun d'entre nous ? Choisissez une photographie pour en parler ; 2) Quel métier aurions nous aimé ou détesté pratiquer ? Choisissez deux photographies pour en parler.

B- Deuxième année :

Séance n°12 :

Photomédiation et psychodrame.

Le thème du dossier photomédiation : **Projets et loisirs.**

Les consignes : 1) Quel projet ou loisir qui nous tenait à cœur avons-nous pu réaliser ? Choisissez une photographie pour en parler ; 2) Quel projet ou loisir aimerions nous pratiquer ou réaliser dans l'avenir ? Choisissez une photographie pour en parler.

Séance n°2 :

« *Qu'en dit-on ?* » et psychodrame.

Séance n°3 :

« *Qu'en dit-on ?* » et psychodrame.

Séance n°4 :

« *Qu'en dit-on ?* » et psychodrame.

Séance n°5 :

« *Qu'en dit-on* » et psychodrame.

Séance n°6 :

« *Qu'en dit-on* » et psychodrame.

Séance n°7 :

« *Qu'en dit-on* » et psychodrame.

Séance n°8 :

« *Qu'en dit-on* » et psychodrame.

Séance n°9 :

Groupe conte et psychodrame.

Conte choisi : ***Le petit chaperon rouge.***

Séance n°10 :

Groupe conte et psychodrame

Conte choisi : ***Barbe bleue.***

Séance n°11 :

Groupe conte et psychodrame

Conte choisi : ***Le petit Poucet.***

Conclusions :

La nature du groupe proposé répond implicitement à plusieurs questions : faut-il exclure du groupe les négateurs, c'est-à-dire les participants qui nient les faits, qui ne les reconnaissent pas ? Ou encore, faut-il exclure ceux qui ne regrettent pas leurs actes, ceux qui les minimisent, les banalisent ? En effet, pour la majorité des thérapeutes, la reconnaissance par le sujet des faits qui lui sont reprochés, est une condition préalable au traitement. L'objectif du groupe est-il la prévention de la récidive ? Doit-on travailler sur le passage à l'acte ? Sur le sens de la peine ? Doit-on parler des victimes ? Faut-il travailler sur la chaîne de l'agressivité ? Doit-on prendre en compte la dangerosité criminologique et psychiatrique des participants ? Faut-il travailler sur l'expertise psychiatrique ? Etc.

La réponse est négative à toutes ces questions et c'est ce qui fait à notre sens la spécificité et l'originalité de ce groupe. Toutes ces questions ne feront pas l'objet d'un programme de traitement dans le groupe. Il n'est cependant absolument pas exclu que toutes ces questions soient abordées dans le groupe, elles le seront assurément mais tel n'est pas l'objectif du groupe. Celui-ci a été clairement énoncé dans ce projet. La théorie qui le sous-tend également : favoriser les processus associatifs, relancer les conditions de l'activité de symbolisation là où elles se trouvent mises en défaut. En effet, en prenant le parti d'une unique théorie sous-jacente à ce travail, à savoir la théorie psychanalytique de groupe, nous ne faisons pas preuve de beaucoup d'éclectisme.

Ce choix ne signifie pas non plus l'absence d'articulation avec la justice. Bien au contraire. Les participants à ce groupe choisissent certes d'y participer mais leur présence est

conditionnée par une obligation ou une injonction de soins. Il s'ensuit que les animateurs du groupe même s'ils cherchent à entraîner l'adhésion et la participation au traitement, s'ils ont pour ambition de transformer la commande en demande, sont tout à fait au clair avec l'idée selon laquelle la société a le droit de contraindre la personne à une peine, et lorsque la personne a été considérée responsable de ses actes et coupable, la société peut légitimement la condamner à un suivi dans le cadre de cette peine. La coordination avec le SPIP, avec les conseillers d'insertion et de probation, avec le médecin coordonnateur n'est donc pas en contradiction avec la confidentialité et le secret professionnel. Cette coordination constitue, au contraire, le cadre de ce travail et sa condition d'existence.

Enfin pour résumer, en quelques points, les caractéristiques de ce groupe thérapeutique, évoquées tout au long de cet article :

- 1) Les consultations d'évaluation sont centrées sur les faits et sur l'acte de jugement. C'est l'acte qui est au cœur du premier entretien mais aussi au cœur des entretiens d'évaluation post première et deuxième année. Dans le groupe, on ne parle pas des faits et on le dit clairement aux patients au cours des entretiens individuels. La question qui se pose est implicitement de savoir si parler des faits est thérapeutique. Nous faisons l'hypothèse, d'une part, que parler des faits n'est pas toujours et nécessairement thérapeutique dans les groupes de parole, et d'autre part, que ne pas parler des faits est parfois plus thérapeutique que d'en parler dans la première phase de la prise en charge. Ce postulat de départ rend notre travail avec le SPIP beaucoup plus simple et facile. En effet, notre groupe est très éloigné des programmes de prévention de la récidive (PPR) appliqués aux auteurs d'infractions sexuelles et proposés par le SPIP.
- 2) Les négateurs ne sont pas exclus du groupe et de la prise en charge, étant donné que l'objectif des séances n'est pas de parler des faits et de l'acte commis. La reconnaissance des faits n'est donc pas une condition préalable au traitement. La non-reconnaissance des faits n'est pas un critère d'exclusion. La conférence de consensus de 2001 avait recommandé que « la négation des faits poursuivis soit considérée comme une contre-indication absolue à toute injonction ou obligation de soins ». Dans le dispositif que nous proposons cette négation n'apparaît pas comme une contre-indication à l'entrée dans le groupe. Nous ne nous considérons pas comme des criminologues et n'aspérons pas à le devenir aux grands regrets de certains. Notre travail thérapeutique n'est pas centré sur l'acte. Toutefois, l'évolution du discours du sujet sur les faits reste un facteur primordial dans l'évaluation du groupe.
- 3) Aucune pathologie n'est exclue dans la composition du groupe, aucun acte non plus. On mélange dans le groupe les qualifications pénales et les structures psychiques. Il ne s'agit donc pas de construire des groupes de « pédophiles », des groupes « d'exhibitionnistes », des groupes de « violeurs » etc. Le groupe est composé d'auteurs de toutes les infractions sexuelles citées dans le tableau consacré aux catégories pénales.
- 4) Les thérapeutes participent au groupe au même titre que les patients avec toujours, bien sûr, un garant du cadre. Les patients se sentent moins persécutés. Le climat de confiance s'établit plus vite. La particularité de ce groupe, c'est l'existence d'un groupe de thérapeute face à un groupe de patients. Les animateurs doivent dire

explicitement au groupe dès l'énoncé de toutes les consignes qu'ils participent aux échanges en groupe comme les autres participants.

- 5) Les interprétations individuelles, comme dans tout dispositif groupal, ne font partie qu'à titre exceptionnel du cadre de ce groupe. Toutes les interventions des animateurs sont strictement groupales.
- 6) Le groupe s'appuie sur la psychanalyse de groupe et en particulier les travaux du CEFFRAP.
- 7) On évalue au bout de la première année et au bout de la seconde. Une grille d'évaluation est utilisée.
- 8) Les patients sont vus par une assistante sociale, car contrairement aux idées reçues, l'adaptation sociale et professionnelle ne va pas tellement de soi chez les auteurs de violences sexuelles.

Prochains articles à paraître sur ce groupe thérapeutique :

- Les premiers entretiens d'évaluation.
- Le psychodrame dans le groupe.
- L'utilisation du conte chez les auteurs de violences sexuelles : analyse clinique.
- La question de l'évaluation.

Bibliographie

Alvarez J., Gourmelon N. (2007), *La prise en charge pénitentiaire des auteurs d'agressions sexuelles*, Perspectives sur la justice, La documentation française.

Anzieu D. (1984), *Le groupe et l'inconscient. L'imaginaire groupale*. Paris, Dunod.

Aubut J. (1993), *Les agresseurs sexuels : théorie, évaluation et traitement*. Montréal, éditions de le Chenelière.

Balier C. (1988), *Psychanalyse des comportements violents*, Paris, PUF.

Balier C. (1996), *Psychanalyse des comportements sexuels violente*, Paris, PUF.

Balier C. (1996), *Rapport de recherche sur les auteurs d'agressions sexuelles*, Paris, La Documentation française, novembre.

Ballet G. (Réédition 1999), *L'expertise médico-légale et la question de la responsabilité*, Préface du Dr Zagury, col. Psychanalyse et civilisations, L'Harmattan.

Brahmy B. « *La prise en charge des auteurs d'infractions sexuelles en milieu pénitentiaires* », Actualités juridiques pénales, n°2/février 2004, pp. 59-62.

- Chouvier B. et al. (2002), *Les processus psychiques de la médiation*, Paris, Dunod.
- Ciavaldini, A. (1999), *Psychopathologie des agresseurs sexuels*, Paris, Masson.
- David M. (2006), *L'expertise psychiatrique pénale*, Paris, L'Harmattan.
- Eliacheff C., Soulez Larivière D. (2007), *Le temps des victimes*, Paris, Albin Michel.
- Foucault M. (1999), *Les anormaux*, coll. Hautes Etudes, Gallimard – Le Seuil.
- Foucault M. (1975), *Surveiller et punir, Naissance de la prison*, Gallimard.
- Foucault M. (2003), *Le pouvoir psychiatrique*, coll. Hautes Etudes, Gallimard – Le Seuil.
- Foucault M. (1994), *Dits et écrits I, 1954-1975*, Table ronde sur l'expertise psychiatrique, n°142, Quarto Gallimard.
- Gauchet M., Swain G. (1987), *La pratique de l'esprit humain. L'institution asilaire et la révolution démocratique*, Paris, Gallimard.
- Kaës R. et al. (Réédition 1999), *Le psychodrame psychanalytique de groupe*, Paris Dunod.
- Mucchielli L. et al., (2008), *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*. Paris, éditions La Découverte.
- Racamier P-C. (1992), *Le génie des origines. Psychanalyse et psychoses*. Paris, Payot.
- Racamier P-C. (1995), *L'inceste et l'incestuel*, Paris, éditions du Collège.
- Renneville M. (2003), *Crime et folie, deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard.
- Swain G. (1994), *Dialogue avec l'insensé*, Paris, Gallimard.
- Swain G. (1997), *Le sujet de la folie. Naissance de la psychiatrie*, Paris, Calmann-Lévy.
- Vacheret C. (2000), *Photo, groupe et soin psychique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- Vacheret C. (2002), *Pratiquer les médiations en groupes thérapeutiques*, Paris, Dunod.